



GRAND CONCOURS DIJON 2009

Trouvez chaussure à votre pied !

REGLEMENT

Principes de base

- *Ce concours est gratuit et sans obligation d'achat, réservé aux particuliers et aux exposants du salon Creativa Dijon 2009.*
- *La participation au concours vaut acceptation par les candidats de toutes les clauses du présent règlement.*
- *Une seule création par personne sera acceptée.*

Article 1 : Objet

Activa France organise un concours de **customisation de chaussures**.

Le principe : personnaliser, redonner vie à une vieille paire de chaussures (chaussures, tongs, bottes, sandales, baskets,...) selon des techniques de loisirs créatifs.

Article 2 : Condition de participation et inscription

Pour participer au concours et exposer sa création durant le salon Creativa Dijon 2009, chaque candidat doit nous envoyer sa participation* avant le mercredi 23 septembre 2009 par mail à creativa@activa-france.com ou à l'adresse suivante :

Concours Creativa Dijon

Activa France
2400 Tour Lille Europe
11 Parvis de Rotterdam
59777 Euralille

***La participation doit comporter :**

- 1) Les coordonnées complètes du candidat : nom + prénom + adresse + téléphone + e-mail
- 2) 1 ou 2 bonnes photos de la création (sur fond blanc)
- 3) Un nom (un titre) pour l'œuvre

Le jury effectuera une première sélection et choisira **50 créations** qui seront exposées sur le salon, sur base de l'originalité, l'esthétique et les techniques employées.

Le lundi 28 septembre, le jury informera chaque participant de sa sélection ou non à l'exposition et au concours.

Les 50 paires chaussures présélectionnées seront exposées durant les 4 jours du salon Creativa Dijon du 1er au 04 octobre 2009.

Article 3 : Dépôt et retour

Dépôt :

Le candidat doit apporter sa paire de chaussures le mardi 29 ou le mercredi 30 septembre 2009 à Dijon Congrexpo.

>> Adresse : Palais des Congrès et des Expositions Dijon – 3 bd de Champagne - 21000 Dijon

Retour :

Lors du dépôt de la création, chacun des 50 candidats recevra 1 invitation pour le salon Creativa Dijon, qu'il pourra utiliser pour assister à la remise des prix le dimanche 4 octobre 2009 vers 16h au salon Creativa. Les chaussures seront ensuite remises à leur créateur.

Les candidats auront ainsi l'unique possibilité de récupérer leur œuvre ce 4 octobre jusqu'à la fermeture du salon, à 18h.

Après le salon, les organisateurs ne pourront se charger du renvoi des œuvres non-reprises qui seront dès lors la propriété des organisateurs.

Article 4 : Responsabilité vol et détérioration

Chaque candidat devra prendre soin de mettre son nom et son prénom à l'intérieur de sa réalisation.

L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable en cas de détérioration ou de disparition des créations.

L'organisation se décharge de toute perte, vol et casse.

Les créations ne sont pas assurées par l'organisateur.

Article 5 : Jury

Un jury composé de plusieurs membres organisateurs du salon Creativa Dijon désignera les trois plus belles réalisations et leurs auteurs se verront récompensés d'un des 3 prix.

Article 6 : Prix

La remise des prix s'effectuera le dimanche 4 octobre 2009 vers 16h00 sur le stand de l'exposition, lors du salon Creativa Dijon, à Dijon Congrexpo.

Les 3 gagnants se verront remettre les prix qui seront détaillés prochainement dans ce présent règlement.

Article 7 : Modifications

Les organisateurs se réservent le droit de modifier à tout moment le présent règlement ou d'annuler le concours en raison de tout événement indépendant de leur volonté. Les candidats seront avisés des ces changements dans les plus brefs délais.

